

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2020

Révision: 01.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN FMC 57DD
- **Code du produit:** 40454
- **UFI:** 3Q90-COS4-U00E-KT20
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Füllstoff für dekorative Fußbodenbeschichtungen
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers**
HADALAN® FMC 57DD ne répond pas aux critères des substances PBT et vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH 1907/2006 / CE.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Le produit sec composé de résine de polyester insaturé durcie en tant que liant, une charge, des pigments et des additifs.

· **Composants dangereux:**

CAS: 21645-51-2	hydroxyde d'aluminium	55-75%
EINECS: 244-492-7		

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Il n'y a pas de précautions particulières sont nécessaires, ni y at-il des instructions spéciales pour les premiers intervenants.

· **Après inhalation:**

Il est recommandé d'amener la personne qui a été exposée à la substance, de la zone contaminée à l'air frais. Rechercher si les symptômes persistent consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Aucun traitement particulier n'est nécessaire. Laver avec de l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Rincer à l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Aucun traitement particulier n'est nécessaire. L'eau potable.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Sans objet, le produit n'est pas inflammable.

Il n'y a pas d'extinction spécifique n'est nécessaire.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: aucun**

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

HADALAN® FMC 57DD est classée selon UL 94 V0 en classe HADALAN® FMC 57DD n'est pas inflammable ou explosif. Lors de l'exposition à la chaleur plus de CO / CO₂ et de petites quantités d'isocyanates peuvent survenir.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune procédure particulière lutte contre l'incendie requis. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière. Pour l'exposition à long terme ou de la respiration très poussiéreuse un appareil respiratoire autonome conforme à la réglementation nationale (par exemple EN 149) doit être utilisé. Le port de lunettes de sécurité et l'utilisation de gants en caoutchouc sont avantageuses.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Pas d'exigences particulières.

HADALAN® FMC 57DD est classé comme non dangereux pour l'eau.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Éviter le balayage à sec. Utiliser la pulvérisation d'eau ou de nettoyage sous vide pour éviter la formation de poussières.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 2)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Éviter inutilement de la poussière. Endroits soumis à la poussière doivent être équipés de systèmes de ventilation appropriés. En cas de poussière insuffisante de l'atmosphère de travail, une protection respiratoire appropriée (149 corresp. Pour FR). Il ya des gants selon EN 374 est recommandée.

Poignée produits emballés avec soin de telle sorte qu'une rupture de l'emballage est évité.

· **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Minimiser la formation de poussière. Éviter la dérive pendant les opérations de chargement et de stockage. Maintenir le récipient fermé et stocker des produits emballés de telle sorte que l'emballage n'est pas endommagé.

Pour des sacs en papier, il est recommandé de stockage d'un maximum de 2,1 années (en raison de la stabilité de l'emballage).

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*

· **Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas entreposer près des acides.*

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.*

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas de mesures techniques spéciales ou les précautions nécessaires. En cas de mélange avec d'autres substances, les informations contenues dans cette fiche signalétique a été observée. Pour plus d'informations, voir (article 16 fig.) également dans le Guide de bonnes pratiques sur la protection des travailleurs de la santé à travers la manipulation et l'utilisation de la silice cristalline et des produits inclus.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

Les limites légales pour la réglementation de l'exposition aux poussières (par exemple de poussières totales, de la poussière respirable).

Informationen aux limites dans d'autres pays, s'il vous plaît consulter un hygiéniste du travail compétent ou l'autorité de régulation locale de chaque pays.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies.

Éviter la formation de poussière. L'utilisation de procédés fermés et une ventilation locale pour maintenir les concentrations de poussières en suspension sous la limite d'exposition admissible. Si la poussière ne peut être évitée, qui se tiendra en évacuant le niveau de poussière en dessous des limites d'exposition.

Application des mesures administratives, par exemple, Tenir à l'écart par des personnes provenant de zones poussiéreuses.

Changer et laver les vêtements contaminés.

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 3)

· **Protection respiratoire:**

Pas nécessaire.

Le dépassement des limites admissibles d'exposition en milieu de travail un respirateur conformément aux réglementations européennes et nationales, par exemple FR pour effectuer 149.

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les gens qui souffrent de dermatite ou qui ont la peau particulièrement sensible, des mesures appropriées de protection (gants, crème barrière). Se laver les mains après le travail. L'utilisation de gants selon EN 374 est avantageux.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Pas nécessaire.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

-

· **Protection des yeux:**

Porter dans les zones présentant un risque de lunettes de blessure à l'œil selon la norme EN 166.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Évitez vent. Sinon, aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· Forme:	<i>Solide, granuleuse</i>
· Couleur:	<i>Selon désignation produit</i>
· Odeur:	<i>inodore</i>
· Seuil olfactif:	<i>Non déterminé.</i>

· **valeur du pH à 20 °C:** *7*

· **Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	<i>>350 °C</i>
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	<i>Non déterminé.</i>

· **Point d'éclair** *Non applicable.*

· **Inflammabilité (solide, gaz):** *Non déterminé.*

· **Température de décomposition:** *Non déterminé.*

· **Température d'auto-inflammabilité:** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*

· **Propriétés explosives:** *Le produit n'est pas explosif.*

· **Limites d'explosion:**

· Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>

· **Pression de vapeur:** *Non applicable.*

· **Densité à 20 °C:** *1,45 g/cm³
ca. 1,4 - 1,5 g/ml*

· **Densité relative** *Non déterminé.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2020

Révision: 01.07.2020

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 4)

· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	<10 ² g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Produit inerte. Non réactif.
- **10.2 Stabilité chimique** Chimiquement stable.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Aucun dégagement de produits de décomposition dangereux s'il est utilisé comme prévu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité par administration répétée**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.07.2020

Révision: 01.07.2020

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité Sans objet**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** négligeable
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Aucun risque connu d'eau.
Ce produit est classé comme déchet dangereux selon les décisions 2000/532 / CE et 2001/118 / CE de la Commission. Élimination des eaux usées par sédimentation. Le quartz est classé comme non dangereux au sens du paragraphe §19g. 5 WHG (code. Aucune 765).
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Après solidification en consultation avec la société régionale d'élimination des déchets, il peut être utilisé comme déchet commercial de type déchet ménager à éliminer.
La réutilisation des restes du produit doit être vérifiée. Les résidus de produits doivent être emballés et fermés marque. L'élimination des résidus de produits et de l'emballage doit être effectuée par des sociétés spécialisées devenir. lors de l'élimination dans l'UE, le code de déchet applicable est le code européen
Liste des déchets (EAV) - selon la décision de la Commission - 2001/118 / EG <http://eur-lex.europa.eu/de/pour utiliser index.htm>. Entre autres, il incombe au producteur de déchets de traiter ses déchets dans une industrie et d'attribuer des codes de déchets spécifiques au processus conformément au catalogue européen des déchets (EAV). À l'état actuel des connaissances, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux au sens de la directive européenne 91/689 / CEE, Journal officiel L377 / 1991.

- **Catalogue européen des déchets**

12 01 05	déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage
----------	--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Éviter la formation de poussière de résidus dans l'emballage. Assurer une protection adéquate des travailleurs.
Magasin emballages usagés dans des récipients fermés.
Recyclage et l'élimination des matériaux d'emballage doivent erfolgen conformément à la réglementation locale.

Le matériel d'emballage utilisé à plusieurs reprises. Recyclage et l'élimination des matériaux d'emballage doivent être effectués par une entreprise d'élimination certifiée.

FR

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN FMC 57DD

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Non classé comme dangereux au sens des réglementations de transport.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
HADALAN® FMC 57DD nous est dû vorliegender données non dangereux au sens des directives 67/548 / CEE et CE 1272/2008.
Exemptés de l'obligation d'enregistrement REACH conformément à l'article 2; Para. (9), Titre II et VI.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative